

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 3

Artikel: La conquête de Lavey
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolste, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La conquête de Lavey.

Dans les réunions bachiques des étudiants d'Allemagne, s'il arrive au président de quitter son siège, l'assistance chante à tue-tête jusqu'à ce qu'il y soit remonté : *Wir haben kein Presidium, Presidium, Presidium !* (Nous n'avons pas de président, président, président !) Les habitants de Lavey auraient pu entonner quelque couplet dans ce goût en apprenant la démission en bloc des magistrats et fonctionnaires de leur commune. Mais ils avaient bien le cœur à chanter ! Songez donc : plus de syndic, plus de taupier, plus de garde-champêtre ! La petite république sens dessus dessous et devenue la risée de tout le pays !

Vous me direz que ces accidents-là arrivent, qu'ils ne sont pas irréparables, que Lausanne y a passé. Oui, mais en attendant que les affaires s'arrangent et que la vie politique reprenne son cours normal, c'est l'humiliant régime de la tutelle cantonale, c'est la « régie » infligée aux communes qui ne savent se gouverner ou dont les municipaux fricotent les deniers publics en de gargantuesques soirées-choucroute.

A Lavey, on ne saurait reprocher à l'administration d'avoir fait bombance avec l'argent de la commune. Si elle se retire, c'est qu'elle a le sentiment que les militaires des forts vont devenir les maîtres de Lavey et de Morcles, comme ils le sont déjà de Dailly et de Savatan, et, cédant au nombre et à la force, lasse de résister à des empiètements qu'elle prévoit onéreux pour les finances communales, elle abandonne la partie.

Sous les noyers séculaires des bords du Rhône et dans les alpages superbement fleuris, la population de Lavey-Morcles avait coulé le bonheur parfait jusqu'il y a dix ans. A cette époque-là, le grand état-major réussit à persuader à la Confédération que de l'établissement des forts à Saint-Maurice dépendait le salut de l'Helvétie. On s'empara des roches où grimpaient les chèvres, les petits pâtres et les amoureux de la montagne. On éleva des forts, des casernes, des tours blindées, des casernes. Défense aux pékins de mettre les pieds sur la zone militaire. Des chemins stratégiques furent taillés dans les flancs de l'Alpe. Sur les anciens sentiers, des mannequins servant de cibles barrent parfois le passage, quand ils ne se bornent pas à vous gêner et le coup d'œil et le plaisir de la promenade. Mais il faut savoir supporter ces petites contrariétés : ne s'agit-il pas de la défense de la Patrie !

Les phares projettent leurs rayons mobiles et indiscrets dans les bourgades des environs, les canons empêchent les villageois de dormir, sèment des débris de projectiles dans la plaine et chassent les baigneurs de Lavey. Qu'importe encore, c'est pour la Patrie !

Dans les forts, la petite armée permanente grossit d'année en année ; elle fait des petits ; on ne peut les noyer dans le Rhône ; il faut bien leur donner la becquée, puis les envoyer à l'école. Or, l'école est petite. La commune

l'agrandira ou en bâtera une autre. Mais les canonnières sont gens pressés. Il leur faut tout de suite de nouvelles classes. Ils exigent aussi leur place dans l'administration communale. C'est leur droit. Seulement, comme ils sont en plus grand nombre que les civils, ils l'emporteront dans toutes les décisions, et Lavey, dont les fortunés habitants ne connaissent pas encore les impôts communaux, n'aura sans doute bientôt rien à envier sous ce rapport à Lausanne et aux autres cités où grincent les pressoirs fiscaux dernier modèle, système continu.

Tout cela devait fatalement arriver dès le jour où les premiers militaires ont planté leurs tentes à Dailly et à Savatan.

Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Ne pouvant conserver leurs habitudes, leurs traditions, les vigneron et les montagnards de Lavey-Morcles ne perdent pas la boule, mais ils subissent une crise de découragement bien compréhensible. Ils se ressaisiront, n'en doutez pas, et s'accommoderont petit à petit de leurs nouvelles destinées, soutenus par l'espoir que le jour viendra où la terrible artillerie des forts deviendra superflue et où ils pourront ravoir les monts pittoresques qui servent de champ d'exercice et de garnison aux hommes du lieutenant-colonel Dietler.

L'armée permanente, a dit je ne sais plus qui, est le cancer de la société. On peut, tout en n'étant pas un mauvais patriote, souhaiter qu'un sérum magique nous en délivre.

V. F.

Boucherie.

Dans l'étable, où, gros et gras,
Le porc, par moments sommeille,
Attendant, depuis la veille,
Un repas qui ne vient pas.

Quatre hommes, avec des cordes,
Pénètrent de grand matin,
Et sur la bête, soudain,
Tombent sans miséricorde.

Le porc, en désespéré,
Veut défendre sa personne ;
On l'empoigne, le bâillonne,
L'entraîne, bon gré, mal gré !

Le chevalet, à la porte,
Est prêt. D'un suprême effort,
On l'y jette tout d'abord.
Il crie, il hurle. Qu'importe !

Le boucher improvisé
— Un paysan, d'habitude —
A saisi, d'une main rude,
Le couteau frais aiguisé.

Et la lame tout entière
Dans la gorge disparaît.
Le sang gicle en rose jet,
Remplit l'énorme soupière.

La bête meurt. Aussitôt,
Dans un cuvier d'eau bouillante,
On la plonge pantelante,
On l'épile comme il faut.

Puis, la victime est ouverte,
On taille jambons et lards,
Qu'au logis de jeunes gars
Emportent d'un pas alerte...

Et tous les chats d'alentour,
Gourmands, lèchent, sans scrupule,
Le sang qui se coagule
Sur le pavé de la cour.

A. ROULIER.

A l'examen.

On nous écrit :

« Un joli trait, — inédit et tout récent :

Un jeune étudiant, d'origine italienne, subit son examen de licence en droit. On le questionne sur choses de médecine légale et M. le professeur lui demande entre autres : « Quelle est l'arme tranchante qui cause le plus de meurtres ? »

Le pauvre étudiant, interloqué, quelque peu abasourdi, demeure coi.

Le professeur met en souriant la main dans la poche de son pantalon.

Spontanément, alors, l'étudiant se s'écrier : « Le coustel. »

Résultat : note 10. »

JACK.

Le Bon-enfant de la Tour.

C'est un peu tard pour en parler, mais j'ai mon excuse. L'excuse et l'histoire sont bonnes.

Plus d'un philosophe a dit que la lecture des annonces de journaux était plus instructive que celle du texte. Je n'irai pas si loin, mais c'est en parcourant la *Feuille d'avis de Vevey*, que j'ai trouvé l'annonce suivante :

Tous les petits enfants de la Tour-de-Peilz sont priés de déposer un soulier au magasin de L. Bocion, parce que le Bon-Enfant a promis de passer dans la nuit du 1^{er} janvier.

On pourra les retirer vendredi à 9 heures du matin.

Combien de petits enfants de la Tour croyent au Bon-enfant, par ces temps de scepticisme ? Mettons cinquante, mettons même cent.

— Vous n'y êtes pas.

Trois cent septante-quatre souliers de tous formats, de toutes formes, de toutes teintes et de toutes peaux, sont venus en catimini, portés par la gent moutarde, au su ou à l'insu des papas et mamans, envahir l'arrière-boutique choisie par le Bon-enfant.

Des trois cent septante-quatre souliers pas un n'est resté vide ; faut-il qu'il soit meublé le Bon-enfant pour faire face à pareil branle-bas.

Et puis les incidents n'ont pas manqué. C'est une bonne de grande maison qui vient réclamer le soulier de mademoiselle X, dont l'escapade fait la honte de ses parents (pensez donc, une demoiselle de 7 à 8 ans).

— Nenni, la bonne ; le soulier restera et aura son tour comme les autres ; devant la loi du Bon-enfant tous les petits souliers sont égaux.

— Msieu ! je viens chercher le soulier à mon pti frère paze que y peut pas courir avec un soulier.